



Plan d'accessibilité 2007-2008



ISSN # 1708-2684

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Plan d'accessibilité 2007-2008

Table des matières

- [Introduction](#)
- [Message de la ministre](#)
- [Rapport sur les réalisations](#)
 - [Initiatives d'amélioration de l'accessibilité 2006-2007](#)
 - [Initiatives actuelles d'amélioration de l'accessibilité](#)
- [Engagements — mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles](#)
 - [Service à la clientèle](#)
 - [Emploi](#)
 - [Communications et information](#)
 - [Milieu bâti](#)
 - [Lois et règlements](#)
 - [Autres obstacles](#)
- [Engagements — obstacles à surmonter](#)
 - [Service à la clientèle](#)
 - [Adaptation des emplois](#)
 - [Communications et information](#)
 - [Milieu bâti](#)
 - [Lois et règlements](#)
- [Renseignements](#)

Introduction

En juin 2005, le gouvernement de l'Ontario a pris fermement position en faveur de l'accessibilité en adoptant la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

La LAPHO trace une feuille de route détaillée qui vise à rendre l'Ontario accessible à toutes et à tous grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application de nouvelles normes obligatoires d'accessibilité dans certains des aspects les plus importants de la vie quotidienne.

Cinq domaines clés devant faire l'objet des premières normes d'accessibilité ont été retenus : le service à la clientèle, le transport, l'information et les communications, le milieu bâti et l'emploi.

Les règlements sur l'accessibilité du service à la clientèle ont été approuvés par le lieutenant-gouverneur et ils entreront en vigueur le 1er janvier 2008.

Le Comité d'élaboration des normes d'accessibilité pour le transport a élaboré une première proposition de normes d'accessibilité dans ce domaine. Cette proposition a été diffusée le 27 juin 2007, et le public a jusqu'au 28 septembre 2007 pour faire part de ses commentaires.

Le Comité d'élaboration des normes d'information et de communications a été constitué et a commencé à se réunir en avril 2007. Les membres des comités chargés de l'élaboration des normes d'accessibilité dans les domaines du milieu bâti et de l'emploi ont été choisis et leurs réunions débiteront à l'automne 2007.

Pendant que le gouvernement se prépare à appliquer la LAPHO, la province va connaître une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges, les universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis constituent une base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le cinquième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de l'Environnement. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2006-2007, et décrit les engagements pris pour 2007-2008 en vue d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient l'engagement du gouvernement de continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent réaliser pleinement leur potentiel.

Message de la ministre



En qualité de ministre de l'Environnement, je suis heureuse de présenter notre plan d'accessibilité de 2007-2008. En vertu de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO), tous les organismes des secteurs public et parapublic sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels et de mettre ces plans à la disposition du public. C'est la cinquième année que des plans d'accessibilité sont élaborés et mis en œuvre par des organismes comme le nôtre dans toute la province.

Cette année marque le deuxième anniversaire de l'adoption de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) – une loi historique qui ordonne l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de normes d'accessibilité dans des domaines clés de la vie quotidienne.

Les règlements sur l'accessibilité du service à la clientèle ont été approuvés par le lieutenant-gouverneur et ils entreront en vigueur le

1er janvier 2008.

Le Comité d'élaboration des normes d'accessibilité pour le transport a élaboré une première proposition de normes d'accessibilité dans ce domaine. Cette proposition a été diffusée le 27 juin 2007, et le public a jusqu'au 28 septembre 2007 pour faire part de ses commentaires.

Le Comité d'élaboration des normes d'information et de communications a été constitué et a commencé à se réunir en avril 2007. Les membres des comités chargés de l'élaboration des normes d'accessibilité dans les domaines du milieu bâti et de l'emploi ont été choisis et leurs réunions débiteront à l'automne 2007.

Le ministère de l'Environnement se fonde sur le succès de ses quatre premiers plans d'accessibilité et continue à étudier de nouveaux moyens de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées qui sont en relation avec ses services, qu'il s'agisse de son personnel, des membres du public ou des intervenants du ministère.

Le ministère est déterminé à améliorer l'accessibilité, et s'emploiera à recenser et à supprimer les obstacles existants et à éviter d'en créer de nouveaux, en collaboration avec l'ensemble de son personnel, du gouvernement et des intervenants.

Le ministère poursuit ses efforts de sensibilisation et de formation du personnel en matière d'accessibilité. L'année dernière, par exemple, le ministère a mis à jour son site intranet consacré à la LPHO et la LAPHO, le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du ministère a tenu des réunions trimestrielles et des articles sur l'accessibilité ont été publiés régulièrement dans le bulletin électronique du ministère eMOE. D'autres exemples sont fournis dans les pages suivantes.

Au cas où vous désireriez nous faire part de commentaires ou d'inquiétudes à ce sujet, je vous invite à les adresser au ministère. Vous trouverez l'information nécessaire pour nous joindre à la fin du présent document.

La ministre,

L'honorable Laurel C. Broten

Rapport sur les réalisations

Initiatives d'amélioration de l'accessibilité 2006-2007

Le ministère de l'Environnement a honoré 26 des 27 engagements présentés dans son plan d'accessibilité 2006-2007, et des plans sont en place pour réaliser l'engagement restant. Ces engagements portaient sur 19 mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles et sur huit obstacles à éliminer. La section qui suit présente un rapport d'étape sur ses travaux.

Engagement : Nous rédigerons un article dans le bulletin eMOE pour rappeler au personnel de tenir compte de l'accessibilité au moment de planifier des réunions et des événements. Nous continuerons également à mettre les guides sur la planification de réunions et d'événements accessibles à la portée du personnel sur notre site intranet consacré à la LPHO et la LAPHO.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Nous avons publié un article dans le numéro de juin 2007 du bulletin eMOE afin de renseigner le personnel sur la façon de planifier des réunions qui soient accessibles aux personnes handicapées. Le site intranet du ministère consacré à la LPHO et la LAPHO a été mis à jour en septembre 2006 et renferme les guides sur la planification de réunions et d'événements accessibles.

Calendrier : Juin 2007.

Engagement : Nous inclurons de l'information dans les documents d'orientation du ministère afin de renseigner les nouveaux membres du personnel sur la LAPHO. Les documents d'orientation remis aux nouveaux membres du personnel renferment également de

l'information sur la LPHO, ses exigences et le plan d'accessibilité annuel du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Dans le cadre de son initiative portant sur l'engagement des employés, le ministère a créé un nouveau site Web consacré à l'orientation du personnel. La liste de contrôle pour l'orientation des employés au cours du premier mois, l'un des outils figurant dans ce nouveau site Web, renvoie les membres du personnel au site intranet du ministère consacré à la LPHO et la LAPHO.

Calendrier : Juin 2007.

Engagement : Nous continuerons d'adapter les emplois de façon à répondre aux besoins en matière d'accessibilité des employés du gouvernement et des candidats à des postes. Par exemple, pendant le processus d'entrevue et d'embauche, le ministère prend les mesures suivantes pour adapter le milieu aux besoins des personnes handicapées :

- il fournit des logiciels particuliers aux personnes ayant une déficience visuelle;
- il laisse plus de temps aux candidates et candidats pour passer les tests et les entrevues;
- il fournit les questions en gros caractères;
- il fait appel à un interprète gestuel;
- il autorise les personnes ayant une déficience visuelle à apporter leur propre ordinateur à une entrevue.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : En mars 2007, nous avons envoyé à tous les employés du ministère un courriel au sujet de la nouvelle politique opérationnelle d'adaptation des emplois et de retour au travail, que tous les employés de la fonction publique de l'Ontario peuvent maintenant consulter en ligne. L'information a également été affichée sur le site intranet du ministère consacré à l'accessibilité.

Le coordonnateur du Programme de gestion des cas de maladies et de blessures et d'adaptation des conditions de travail du ministère de l'Environnement a intégré les questions relatives à la capacité et à l'accessibilité dans les présentations faites en 2007 au Comité de gestion des districts, au Comité des chefs des services opérationnels et aux agents régionaux.

Calendrier : Mars 2007.

Engagement : Nous rappellerons aux nouveaux chefs de services et superviseurs de suivre la formation obligatoire en ligne intitulée *The Ontarians with Disabilities Act – Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities*, s'ils ne l'ont pas encore fait.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Dans un article publié dans le bulletin eMOE en août 2006, nous avons rappelé aux nouveaux chefs de services et superviseurs de suivre la formation obligatoire en ligne portant sur la LPHO. Les renseignements sur ce cours sont également inclus dans la trousse en ligne à l'intention des chefs de services et des superviseurs.

Calendrier : Août 2006.

Engagement : Nous continuerons de tenir compte des besoins des personnes handicapées dans la planification ministérielle de la gestion des situations d'urgence.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Le guide d'évacuation d'urgence du ministère a été révisé et mis à jour pour tenir compte des recommandations formulées par

Gestion des situations d'urgence Ontario dans son *Guide de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers*.

Calendrier : Été 2007.

Engagement : Nous continuerons de promouvoir les procédures d'urgence et d'évacuation pour encourager les nouvelles recrues à faire part à leur chef de service, le cas échéant, de leur besoin éventuel d'assistance.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : La liste de contrôle pour l'orientation des employés au cours du premier mois, qui est remise aux chefs de service, fait un renvoi au formulaire portant sur les personnes handicapées ayant besoin d'assistance.

Calendrier : Juin 2007.

Engagement : Nous continuerons de vérifier l'accessibilité des sites Internet du ministère à mesure qu'ils sont créés ou modifiés.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : En mars 2007, le ministère a lancé trois nouveaux sites Web, dont l'un est son site Web principal complètement remanié. La vérification de l'accessibilité des sites Internet du ministère est une activité continue.

Calendrier : Mars 2007.

Engagement : Nous afficherons le guide intitulé *A Guide to Alternative Formats for Government Publications* sur le site intranet du ministère consacré à la LPHO et la LAPHO afin d'orienter le personnel à l'égard du processus de traitement des demandes de publications sur supports de substitution autres que les versions imprimées.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Le site intranet du ministère consacré à la LPHO et la LAPHO a été mis à jour en septembre 2006 et renferme ce guide.

Calendrier : Septembre 2006.

Engagement : Nous continuerons de fournir au personnel des ressources qui lui permettront de tenir compte des questions d'accessibilité dans toutes les activités d'approvisionnement. Le site intranet du ministère consacré à l'approvisionnement renferme de l'information sur les exigences de la LPHO liées à l'approvisionnement.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Le ministère a mis à jour son site intranet consacré à l'approvisionnement en avril 2007. Ce site renferme un lien menant au site intranet du ministère des Services gouvernementaux renfermant les directives d'approvisionnement. Il présente également de l'information sur les exigences de la LPHO. Le site Internet du ministère des Services gouvernementaux renferme le document intitulé *Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the ODA* et les outils connexes. Ces outils sont également affichés sur le site intranet de notre ministère consacré à la LPHO et la LAPHO.

Timeframe: Avril 2007.

Engagement : La Direction des services juridiques du ministère continuera d'aider le personnel à l'égard des exigences en matière d'approvisionnement, de manière à ce que ce processus soit conforme à la LPHO.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : La Direction des services juridiques voit à ce que l'approvisionnement respecte les six étapes décrites dans le document du ministère des Services gouvernementaux intitulé *Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act, 2001*.

Calendrier : 2007.

Engagement : Nous continuerons de veiller à ce que les nouvelles normes de l'aménagement sans obstacle soient appliquées lors de la rénovation d'installations existantes ou de l'obtention de nouvelles installations.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : En 2006-2007, le ministère a mené deux projets de déménagement (celui du bureau régional de Kingston et celui du bureau du secteur de Belleville). La Société immobilière de l'Ontario, qui a supervisé ces projets, a vu à ce que les normes de l'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario soient respectées.

Timeframe: Automne 2006.

Engagement : Nous continuerons de rendre disponibles des ressources pour la vérification des besoins ergonomiques par l'entremise des chefs des services opérationnels ainsi que des employés chargés de la gestion des installations et des ressources humaines.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Les chefs des services opérationnels et le personnel de la Direction des ressources humaines peuvent obtenir de l'information ergonomique sur le site intranet de la Direction des ressources humaines. Le site intranet du ministère portant sur la santé et la sécurité renferme également une fiche de conseils ergonomiques.

Calendrier : 2007.

Engagement : Le ministère continuera de tenir compte des questions relatives à l'accessibilité lors de l'élaboration et de l'examen des lois et des règlements dont il est responsable.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Les questions relatives à l'accessibilité sont prises en considération à mesure que de nouvelles initiatives sont élaborées. Les projets de règlement pris en application de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, de la *Loi sur les évaluations environnementales* et de la *Loi de 2007 sur la sauvegarde et la durabilité des eaux de l'Ontario* ont également fait l'objet d'un examen. Ni ces lois, ni leurs règlements d'application ne renferment d'obstacles à l'accessibilité.

Calendrier : 2007.

Engagement : Le ministère soutiendra la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario dans la mise en œuvre de la LAPHO.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Le ministère participe aux travaux des comités interministériels d'élaboration des normes de services à la clientèle et d'élaboration des normes d'accessibilité au milieu bâti constitués en vertu de la LAPHO.

Calendrier : 2007.

Engagement : Nous actualiserons le site intranet du ministère afin de mieux informer les membres du personnel sur la LPHO et la LAPHO.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Le ministère a mis à jour son site intranet consacré à la LPHO et la LAPHO en septembre 2006 pour y inclure de l'information sur ces deux lois..

Calendrier : Septembre 2006.

Engagement : Nous informerons le personnel sur la LPHO et la LAPHO en écrivant pour le bulletin eMOE des articles trimestriels sur des questions liées à l'accessibilité et inviterons le personnel à faire part de ses commentaires sur les obstacles existants et de ses suggestions sur ce qui peut être fait pour éviter de tels obstacles.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Des articles sur l'accessibilité ont été publiés dans le bulletin eMOE en août 2006, en décembre 2006, en mars 2007 et en juin 2007. Une annonce au sujet de l'Exposition sur l'accessibilité a également paru dans les numéros d'avril 2007 et de mai 2007. Le site intranet du ministère consacré à la LPHO et la LAPHO renferme un lien que les membres du personnel peuvent suivre pour faire part de leurs commentaires.

Calendrier : Juin 2007.

Engagement : Nous créerons un registre qui servira à consigner toutes les demandes de renseignements portant sur l'accessibilité et à faire le suivi de ces demandes.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Nous avons créé un registre dans lequel sont consignés toutes les demandes de renseignements portant sur l'accessibilité et le suivi de ces demandes.

Calendrier : 2007

Engagement : Nous organiserons des réunions trimestrielles du groupe de travail ministériel sur la planification de l'accessibilité afin de

suivre de près les engagements énoncés dans notre plan d'accessibilité annuel et d'améliorer l'accessibilité pour les employés et le public en déterminant les obstacles et les mesures visant à les supprimer ou à empêcher leur création.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : En 2006-2007, le groupe de travail ministériel sur la planification de l'accessibilité a tenu des réunions trimestrielles (en décembre 2006, en mars 2007 et en mai 2007). Les membres de ce groupe de travail reçoivent régulièrement d'autres mises à jour par courriel.

Calendrier : 2007.

Engagement : Nous étudierons les résultats du sondage 2006 des employés de la FPO afin de cerner les problèmes liés à l'accessibilité au ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : On a demandé aux répondants de préciser s'ils ont un handicap au sens où l'entend le Code des droits de la personne du Canada. Trois pour cent des répondants du ministère de l'Environnement ont répondu « Oui », ce qui représente un taux légèrement inférieur à celui de l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario, qui se situe à quatre pour cent. Aucun problème précis n'a été relevé.

Au cours des séances de consultation du ministère portant sur l'engagement des employés, on a porté à l'attention du sous-ministre le fait que la sortie d'urgence de l'immeuble du ministère situé au 125, chemin Ressources n'est pas accessible. Le problème a été résolu.

Calendrier : Automne 2006.

Engagement : Le ministère affichera sur son site intranet consacré à la LPHO et la LAPHO de l'information expliquant comment desservir les personnes handicapées et publiera un article dans son bulletin eMOE pour transmettre cette information aux membres du personnel. Le ministère encouragera également tout le personnel de première ligne à suivre le programme de formation en ligne *May I Help You – Welcoming Customers with Disabilities* dès qu'il sera offert sur le site intranet MyOPS du Centre du leadership et de l'apprentissage.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.

Mesures : En décembre 2006, le ministère a affiché sur son site intranet consacré à la LPHO et la LAPHO des renseignements sur la façon de desservir les personnes handicapées. Une démonstration du programme de formation en ligne *May I Help You – Welcoming Customers with Disabilities* a été offerte aux membres du groupe de travail ministériel sur la planification de l'accessibilité en mai 2007. Le ministère prévoit transmettre à tous les membres du personnel des renseignements sur ce nouveau programme de formation lorsqu'il sera disponible cet automne.

Calendrier : Automne 2007.

Motif : Le programme d'apprentissage en ligne *May I Help You – Welcoming Customers with Disabilities* sera normalement offert aux membres du personnel de la FPO à compter de l'automne 2007.

Engagement : Le ministère créera une trousse à outils en ligne à l'intention des chefs de service et des superviseurs (y compris les chefs des services opérationnels) afin de les aider à satisfaire aux exigences de la LPHO.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Le site intranet du ministère comprend une trousse à outils renfermant des renseignements et des ressources conçus pour aider les chefs de services et les superviseurs à remplir les obligations dont le ministère doit s'acquitter en vertu de la LPHO.

Calendrier : Été 2007.

Engagement : Nous actualiserons la page Publications du site Internet du ministère afin de mettre en évidence la possibilité de s'adresser au Centre d'information pour obtenir des publications ministérielles sur supports de substitution. Nous afficherons également sur la même page un guide sur les médias substitués pour les communications afin d'aider les personnes qui demandent des publications sur supports de substitution.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Cette mise à jour a été faite en février 2007.

Calendrier : Février 2007.

Engagement : Le personnel du ministère tiendra compte de l'accessibilité à l'occasion du remplacement de la signalisation dans les bâtiments.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : En 2006-2007, le ministère a mené deux projets de déménagement (celui du bureau régional de Kingston et celui du bureau du secteur de Belleville). La Société immobilière de l'Ontario, qui a supervisé ces déménagements, a tenu compte de l'accessibilité dans le domaine de la signalisation (p. ex. panneaux pour les toilettes accessibles, panneaux à l'extérieur de l'immeuble).

Calendrier : Automne 2006.

Engagement : Nous inviterons les membres du personnel à participer à un sondage en ligne pour nous faire part de leurs commentaires sur les obstacles qui existent présentement et sur les moyens de les éliminer ou d'empêcher leur création. Nous remplirons le questionnaire sur le quotient d'accessibilité de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario pour déterminer le niveau actuel d'accessibilité dans divers domaines de la prestation des services, de l'accès physique, de la conception et de l'entretien.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Le personnel a été invité à participer à un sondage en ligne pour nous faire connaître leur point de vue. Ce sondage est affiché sur le site intranet du ministère consacré à la LPHO et la LAPHO.

Les membres du groupe de travail ministériel sur la planification de l'accessibilité de l'Environnement ont rempli le questionnaire sur le quotient d'accessibilité lors de leur réunion de mars 2007 afin de relever les obstacles et les moyens d'améliorer l'accessibilité au ministère.

Calendrier : Été 2007.

Engagement : Le personnel du ministère responsable de la gestion des installations travaillera avec la Société immobilière de l'Ontario et ProFac pour mettre au point des solutions permettant d'améliorer l'accessibilité à la scène de l'auditorium de l'immeuble du ministère situé sur le chemin Resources.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Le ministère a installé un ascenseur, rendant accessibles la scène et la surface de plancher à l'avant de l'auditorium.

Calendrier : Printemps 2007.

Engagement : Le personnel du ministère responsable de la gestion des installations travaillera avec la Société immobilière de l'Ontario pour installer un système de signalisation dans l'immeuble du chemin Resources. Ce système est fondé sur un code de couleurs et un système de numérotation qui aideront le personnel à s'orienter dans l'immeuble.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Un système de signalisation comportant la numérotation des pièces, l'identification des ailes de l'immeuble au moyen d'un code de couleurs et l'installation de panneaux, a été mis en place dans l'immeuble du chemin Resources.

Calendrier : Été 2007.

Engagement : La *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* et ses règlements d'application ont été soumis à un examen afin de détecter tout obstacle possible à l'accessibilité.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : La *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* et ses règlements d'application ont été soumis à un examen et ne renferment aucun obstacle à l'accessibilité.

Calendrier : Octobre 2006.

Initiatives actuelles d'amélioration de l'accessibilité

Le ministère de l'Environnement a honoré certains des engagements énoncés dans les plans d'accessibilité qu'il a publiés avant 2006-2007. La majorité des engagements permanents du ministère sont indiqués dans les rubriques « Initiatives d'amélioration de l'accessibilité 2006-2007 » ou « Mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles », mais la présente section fournit un rapport d'étape sur deux autres initiatives permanentes.

Engagement : Fournir aux employés et aux chefs de service l'information nécessaire sur la LPHO et la LAPHO.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures : Le quatrième plan d'accessibilité annuel du ministère a été mis à la disposition de l'ensemble du personnel par courriel le 29 septembre 2006. Ce plan a également été affiché sur le site intranet du ministère.

Le ministère a mis à jour son site intranet consacré à la LPHO et la LAPHO, et y a notamment ajouté de l'information sur la façon de desservir les personnes handicapées.

De plus, le ministère a publié dans son bulletin eMOE une série d'articles sur l'accessibilité, y compris un avis rappelant aux nouveaux chefs de service et superviseurs de suivre la formation obligatoire en ligne portant sur la LPHO.

Calendrier : Septembre 2006.

Engagement : Les dispositions de la *Loi sur la protection de l'environnement* et de ses règlements d'application nécessitant une amélioration en matière d'accessibilité seront normalement présentées de manière groupée d'ici l'été 2007.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.

Mesures : La *Loi sur la protection de l'environnement* et ses règlements d'application ont été examinés en 2005-2006 et ne comportent aucun obstacle à l'accessibilité. En 2005-2006, le ministère a également examiné ces textes législatifs et les améliorations relatives à l'accessibilité qui pourraient y être apportées. Ces améliorations ont été relevées et seront proposées de manière groupée en vue de la présentation d'un projet de règlement.

Calendrier : 2007-2008 et engagement en cours de réalisation.

Motif : Plutôt que de présenter ces améliorations de manière groupée, le ministère les présentera à mesure que chaque règlement sera modifié.

Engagements – mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles

Au cours de l'exercice à venir, le ministère s'engage à évaluer ses lois, règlements, politiques, programmes, pratiques et services afin de déterminer leur incidence sur l'accessibilité pour les personnes handicapées. La présente section résume ces engagements.

Service à la clientèle

- Nous continuerons de vérifier l'accessibilité des sites Internet du ministère à mesure qu'ils seront créés ou modifiés.
- Nous continuerons de voir à ce que le Registre environnemental du ministère soit accessible.
- Nous entretiendrons et mettrons à jour le site intranet du ministère consacré à la LPHO et la LAPHO pour tenir le personnel au courant de ces deux lois et de l'accessibilité.
- Nous tiendrons compte de l'accessibilité au moment de planifier des événements et les conférences du ministère (p. ex. cérémonie de remise du prix Emerald).

Emploi

- Nous rédigerons un article dans le bulletin eMOE afin d'informer les chefs de service et les superviseurs d'un nouveau guide intitulé *From Disabilities to Possibilities : A Guide to Hiring, Training and Retaining People with Disabilities*. Nous y inclurons également des renseignements sur notre trousse en ligne à l'intention des chefs de service et des superviseurs.
- Nous mettrons à jour notre liste de contrôle pour l'orientation des nouveaux employés au cours du premier mois afin d'y inclure tout nouveau renseignement sur la LPHO et la LAPHO.

Communications et information

- Nous continuerons d'utiliser une variété de moyens pour promouvoir des événements portant sur l'accessibilité tels que l'Exposition sur l'accessibilité (p. ex. le bulletin eMOE, le site intranet consacré à la LPHO et la LAPHO, le groupe de travail sur la planification de l'accessibilité de notre ministère, les mises à jour à l'intention de l'équipe de gestion, etc.)
- Nous continuerons de mettre le guide sur les publications du gouvernement en formats de substitution à la portée du public et du personnel. Nous publierons un article dans le bulletin eMOE afin de renseigner le personnel sur le traitement des demandes de publications sur supports de substitution.
- Nous continuerons d'inviter les membres du personnel à utiliser le site intranet du ministère consacré à la LPHO et la LAPHO pour nous poser des questions et nous faire part de leurs commentaires au sujet de l'accessibilité.

Milieu bâti

- Nous continuerons de veiller à ce que les nouvelles normes de l'aménagement sans obstacle soient appliquées lors de la rénovation d'installations existantes ou de l'obtention de nouvelles installations.

Lois et règlements

- Le ministère continuera de tenir compte des questions relatives à l'accessibilité lors de l'élaboration et de l'examen des lois et des règlements dont il est responsable.

Autres obstacles

- Nous informerons le personnel sur « ON donne accès », la nouvelle campagne de sensibilisation publique à l'accessibilité menée par le ministère des Services sociaux et communautaires, et nous inclurons dans le site intranet du ministère consacré à la LPHO et la LAPHO un lien menant au site Web de cette campagne.
- Nous publierons régulièrement des articles dans le bulletin eMOE afin de sensibiliser le personnel aux obstacles à l'accessibilité et de faire valoir les avantages universels de l'accessibilité.
- Nous continuerons de fournir au personnel des ressources lui permettant d'intégrer la question de l'accessibilité dans toutes les activités d'approvisionnement. Le site intranet du ministère consacré à l'approvisionnement donne des précisions sur les exigences de la LPHO en matière d'accessibilité.
- Le ministère étudiera la possibilité d'acheter du matériel de vidéoconférence pour un plus grand nombre de ses bureaux et de donner une formation adéquate au personnel, rendant ainsi les réunions plus accessibles à plus de membres du personnel. Jusqu'à présent, le ministère a installé du matériel de vidéoconférence dans plus d'une quinzaine de bureaux à travers la province.
- Nous continuerons d'organiser des réunions trimestrielles du groupe de travail sur la planification de l'accessibilité de notre ministère afin de suivre les progrès réalisés à l'égard des engagements contenus dans notre plan d'accessibilité annuel et d'améliorer l'accessibilité pour les employés et le public en déterminant les obstacles et les mesures visant à les supprimer ou à empêcher leur création.
- Nous créerons un registre qui servira à consigner toutes les demandes de renseignements liées à l'accessibilité et faire le suivi de ces demandes.
- Nous ferons un suivi des questions liées à l'accessibilité qui ont été relevées à l'aide du sondage en ligne affiché sur notre site intranet consacré à la LPHO et la LAPHO.
- Le ministère soutiendra la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario dans la mise en œuvre de la LAPHO.

Engagements – obstacles à surmonter

Le ministère de l'Environnement s'engage à repérer, éliminer et prévenir au cours de l'exercice à venir les obstacles pour les personnes handicapées. La présente section résume ces engagements.

Service à la clientèle

Obstacle : Le site intranet du ministère pourrait comporter des obstacles à l'accessibilité.

Engagement : Le ministère examine l'utilisation et la conception de son site intranet, considérant qu'il s'agit d'un projet prioritaire découlant des résultats des consultations sur l'engagement des employés qu'il a menées en 2006. Le ministère remaniera son site intranet et tiendra compte de l'accessibilité dans ce travail.

Responsabilité : Direction des communications.

Échéancier : Été 2008.

Obstacle : Le public et le personnel ne savent peut-être pas que le Centre d'information et la Direction des ressources humaines du ministère ont des numéros ATS.

Engagement : Nous mettrons à jour la base de données de l'Infocentre du gouvernement de l'Ontario afin que les numéros ATS du ministère figurent dans le répertoire INFO-GO et dans le répertoire téléphonique du gouvernement de l'Ontario.

La Direction des communications et la Direction des ressources humaines actualiseront leur papier à en-tête et leurs cartes professionnelles lors de prochaines commandes de façon à y inclure les numéros ATS.

Le ministère veillera également à ce que les numéros ATS figurent dans son site Internet et ses sites intranet.

Responsabilité : Direction des communications / Direction des ressources humaines.

Échéancier : Automne 2007.

Adaptation des emplois

Obstacle : Les chefs de service pourraient avoir besoin de formation supplémentaire sur la façon de desservir les personnes handicapées qui postulent un emploi ou qui travaillent pour le ministère.

Engagement : Nous rappellerons aux nouveaux chefs de service et superviseurs, par le biais de la trousse à outils en ligne du ministère, de suivre la formation obligatoire en ligne dispensée sur le site intranet du Centre du leadership et de l'apprentissage. Nous vérifierons s'il existe d'autres possibilités de formation offertes aux chefs de services et aux superviseurs afin de les aider à remplir les obligations dont le gouvernement est tenu de s'acquitter en vertu de la LPHO.

Responsabilité : Direction de la planification opérationnelle et budgétaire / Direction des ressources humaines.

Échéancier : Été 2008.

Communications et information

Obstacle : Le personnel du ministère pourrait avoir besoin de formation et de soutien supplémentaires pour rendre accessibles les documents électroniques à afficher sur Internet et à distribuer par courriel.

Engagement : Nous étudierons divers moyens de donner de la formation au personnel du ministère affecté à des programmes clés pour lui permettre de rendre les documents électroniques accessibles.

Responsabilité : Direction de la planification opérationnelle et budgétaire / Direction des communications.

Échéancier : Été 2008.

Obstacle : Les chefs de service et le personnel ont besoin de recevoir régulièrement de l'information et de l'éducation sur la LPHO et la LAPHO et sur l'accessibilité.

Engagement : Nous adopterons un certain nombre de moyens pour éduquer les chefs de service et le personnel sur la LPHO et la LAPHO et sur l'accessibilité, y compris les suivants :

- site intranet du ministère consacré à la LPHO et la LAPHO;
- articles publiés dans le bulletin eMOE;
- réunions du groupe de travail sur la planification de l'accessibilité;
- mises à jour transmises au personnel par l'entremise des réunions mensuelles des chefs de service; et
- présentations faites aux équipes de gestion et au personnel sur des questions liées à l'accessibilité.

Responsabilité : Direction de la planification opérationnelle et budgétaire.

Échéancier : Été 2008.

Milieu bâti

Obstacle : Les portes de l'aile ouest de l'immeuble du ministère situé sur le chemin Ressources sont parfois difficiles à ouvrir.

Engagement : Le personnel du ministère responsable de la gestion des installations travaillera avec la Société immobilière de l'Ontario à un projet d'équilibrage de l'air qui permettra d'améliorer le fonctionnement des portes de l'immeuble du chemin Ressources.

Responsabilité : Direction de la planification opérationnelle et budgétaire.

Échéancier : Hiver 2007.

Obstacle : Le *Guide de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers* publié par Gestion des situations d'urgence Ontario sera intégré dans le plan de continuité de service du ministère.

Engagement : Les responsables du plan de continuité de service du ministère seront informés de ce guide et l'intégreront s'il y a lieu.

De plus, ce guide sera affiché sur le site Internet du ministère consacré au programme de gestion des situations d'urgence et sur son site intranet portant sur la LPHO et la LAPHO.

Responsabilité : Direction des ressources humaines / Direction de la planification opérationnelle et budgétaire.

Échéancier : Été 2008.

Lois et règlements

Obstacle : Les lois et règlements actuels dont le ministère est responsable devraient être soumis à un examen pour déterminer s'ils comportent des obstacles à l'accessibilité.

Engagement : La *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* et ses règlements d'application seront vérifiés pour déterminer s'ils comportent des obstacles à l'accessibilité.

Responsabilité : Direction des services juridiques.

Échéancier : Été 2008.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 416 325-4000

Numéro ATS : 1 800 515-2759

Sans frais : 1 800 565-4923

Courriel : picemail@ene.gov.on.ca

Site Web du ministère : www.ene.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Services sociaux et communautaires, à l'adresse : www.mcass.gov.on.ca/mcass/french/pillars/accessibilityOntario/index. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements

destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Centre ServiceOntario du centre-ville de Toronto
777, rue Bay, niveau inférieur, bureau M212, Toronto (Ontario) M5G 2C8.
Tél. : 416 326-5300.
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938.
À Ottawa, composer le 613 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service ATS : 1 800 268-7095.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-2684

This document is available in English.

[ACCUEIL](#) | [RECHERCHE](#) | [NOUS CONTACTER](#) | [ENGLISH](#) | [ONTARIO.CA](#)



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

[Confidentialité](#) | [Avis importants](#)
[© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007](#)

Dernière mise à jour le 11 septembre 2007.